



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2005/L.29  
6 décembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ET TECHNOLOGIQUE**  
**Vingt-troisième session**  
**Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005**

**Point 4 de l'ordre du jour**  
**L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques,  
techniques et socioéconomiques**

**L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques,  
techniques et socioéconomiques**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des observations communiquées par les Parties et consignées dans les documents FCCC/SBSTA/2005/MISC.12 et Add.1 et 2, du compte rendu sommaire des sujets abordés dans les ateliers, reproduit dans le document FCCC/SBSTA/2005/INF.5, ainsi que des résumés des travaux des ateliers établis par les présidents.
2. Le SBSTA a rappelé la décision 10/CP.9, par laquelle la Conférence des Parties le priait d'entreprendre des travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations et sur l'échange de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet et de lui rendre compte de ces travaux à sa onzième session.
3. Le SBSTA a noté qu'il avait eu des échanges de données d'expérience et de vues utiles et constructifs à l'occasion des trois ateliers de session sur la question de l'atténuation des changements climatiques organisés lors de ses vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième sessions.
4. Le SBSTA est convenu de poursuivre ses travaux sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des mesures d'atténuation et de concentrer ses efforts sur l'échange d'informations et sur l'échange de données d'expérience et de vues entre les Parties au sujet des possibilités pratiques de faciliter l'application de la Convention et des solutions qui s'offrent à cet effet, comme demande lui en a été faite en vertu de la décision 10/CP.9. Il a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient

GE.05-71466 (F) 071205 071205  
YMQ.05-520 (F)

disponibles, d'organiser pour chacune de ses quatre prochaines sessions des ateliers consacrés aux thèmes suivants:

- a) L'agriculture, la foresterie et le développement rural (atelier de session, vingt-quatrième session du SBSTA (mai 2006));
- b) Urbanisme et développement, notamment dans le domaine des transports (atelier de session, vingt-cinquième session du SBSTA (novembre 2006));
- c) Efficacité énergétique, notamment dans l'industrie, et utilisation finale de l'énergie à des fins résidentielles et commerciales (atelier de présession, vingt-sixième session du SBSTA (mai 2007));
- d) Production d'électricité, notamment à partir de combustibles fossiles propres et de sources d'énergie renouvelables (atelier de session, vingt-sixième session du SBSTA);
- e) Émissions autres que de CO<sub>2</sub>, notamment récupération et utilisation du méthane (atelier de session, vingt-septième session du SBSTA (décembre 2007)).

5. Chacun de ces ateliers devrait porter sur les éléments ci-après, compte tenu des travaux en cours au titre du point de l'ordre du jour relatif à la mise au point et au transfert de technologies, en particulier ceux du Groupe d'experts du transfert de technologies:

- a) Technologies actuellement disponibles et naissantes, notamment les technologies d'atténuation à petite échelle et le potentiel de réduction des émissions associées; moyens et meilleures pratiques pour éliminer les obstacles et facteurs de nature à favoriser la mise au point, le déploiement, le transfert et la diffusion de ces technologies, notamment par le recours à des méthodes de financement novatrices;
- b) Activités de coopération internationale visant à promouvoir la mise au point, le déploiement, le transfert et la diffusion de technologies novatrices et possibilités de renforcer cette coopération;
- c) Aspects socioéconomiques des mesures d'atténuation, tels que les coûts et avantages, les bénéfices accessoires, les effets d'entraînement et les pratiques avantageuses pour tous, qui contribuent au développement durable;
- d) Questions intersectorielles et méthodes et outils d'évaluation des possibilités d'atténuation.

6. Le SBSTA a invité les Parties qui souhaitent présenter un exposé sur l'un des sujets énumérés ci-dessus à le faire savoir au secrétariat trois mois avant la tenue de l'atelier concerné. Il a demandé au secrétariat de prendre les dispositions voulues.

7. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant sa vingt-septième session, leurs vues sur les questions examinées lors des ateliers.

8. Le SBSTA a décidé de faire le point sur ses travaux au titre du présent point de l'ordre du jour à sa vingt-septième session, et d'en rendre compte à la Conférence des Parties à sa treizième session (décembre 2007).

-----